

**Alexandre BRAULT – Axa
Assurances & Banque**

Agent 53042144

10 quai Devizes, 53100 Mayenne

02 43 00 79 67

3 Grande Rue, 53110 Lassay-les-Châteaux

02 43 08 81 23



AXA ENTREPRISES
Service Multi-Branches 3
Entreprises
Région Ouest
Isneauville

Responsabilité Des Dirigeants ENTREPRISES

Bulletin de Souscription Simplifiée

Réservé aux adhérents du groupe :

« **DANIEL MOQUET signe vos allées** »

« **DANIEL MOQUET signe vos clôtures** »



Tarifs applicables aux Affaires Nouvelles jusqu'au 31/12/2020

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LE PROPOSANT

Dénomination sociale, forme juridique, et adresse du siège social :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

SIRET (obligatoire) :

N° Client AXA :

Clause ensemble : 942200

DÉCLARATIONS DE LA SOCIÉTÉ PROPOSANTE

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de la société proposante et de ses filiales est inférieur ou égal à 20 000 000 €.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
La Société proposant est créée depuis au moins 1 an	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Activités « Daniel Moquet signe vos allées » et/ou « Daniel Moquet signe vos clôtures »	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Les filiales et participations de la société proposante sont exclusivement immatriculées dans des pays de l'Espace Economique Européen.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
La forme juridique de la société proposante est privée, publique ou mixte, à l'exclusion de celles de société civile, société en nom collectif et société en commandite simple.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Les situations financières de la société proposante et de chacune de ses filiales sont positives (Résultat d'exploitation, Résultat net et Capitaux propres) sur les 2 derniers exercices (y compris filiales) -> lorsque création plus de 2 ans	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
La société proposante, ses filiales et participations n'ont jamais fait l'objet d'une procédure collective (procédure d'alerte, de conciliation, de mandat ad hoc, de sauvegarde, de redressement et/ou de liquidation judiciaires) <i>En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir connaissance de telles procédures.</i>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
La société proposante et ses filiales n'ont pas connaissance de réclamations introduites à l'encontre de leurs dirigeants ou de ceux de leurs participations. <i>En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir connaissance de telles réclamations.</i>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
La société proposante et ses filiales n'ont pas connaissance de faits, circonstances ou fautes susceptibles de donner lieu à une réclamation à l'encontre de leurs dirigeants ou de ceux de leurs participations. <i>En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir connaissance de la survenance de tels faits, circonstances ou fautes.</i>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à toutes les questions, choisissez votre option de garantie dans la grille tarifaire ci-dessous*.

Si vous avez répondu NON à au moins une des questions, contactez votre Intermédiaire pour une étude plus approfondie.

GRILLE TARIFAIRE

Nous vous recommandons de souscrire une option dont le plafond équivaut au minimum à 10 % de votre chiffre d'affaires annuel consolidé.

Sauf en cas d'ancienneté inférieure à 2 ans, le montant sera limité à 50.000 € la 1ère année.

Montant de la garantie par sinistre et par année d'assurance	100 K€	200 K€
Cotisation (Frais et taxes compris)	260 €	490 €
Cochez l'option de votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Option Responsabilité de l'Employeur (sauf pour les créations de moins de 2 ans)

DÉCLARATIONS DE LA SOCIÉTÉ PROPOSANTE	
Souhaitez-vous souscrire l'option Responsabilité de l'Employeur ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
La société proposante et ses filiales n'ont pas connaissance de procédures contentieuses ou amiables à leur rencontre, celle de leur dirigeants ou employés. En répondant oui à cette question, vous déclarez ne pas avoir connaissance de telles procédures.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

La souscription à l'option Responsabilité de l'Employeur entraîne une majoration forfaitaire annuelle de **135 € TTC** de la cotisation du contrat Responsabilité des Dirigeants.

Les garanties du contrat Responsabilité Des Dirigeants s'exerceront conformément aux termes des Conditions Générales n° **963756**, et dans les conditions du tableau – Montants des garanties et des franchises – en page 2 ci-après, qui figurera dans les Conditions particulières de votre contrat :

Tableau des garanties, montants et franchises Responsabilité des Dirigeants			
Nature de la garantie	Garantie souscrite	Plafond des garanties en €	Franchise
Responsabilité des dirigeants	Oui	X XXX XXX € par période de garantie	Néant
DONT	Oui	Sous-limites de garanties	Néant
*Dépenses courantes en cas de privation d'actifs [article 2.6 des conditions générales]	Oui	50 000 €	Néant
*Frais d'aide psychologique [article 2.7 des conditions générales]	Oui	50 000 €	Néant
*Frais d'enquête [article 2.8 des conditions générales]	Oui	50 000 €	Néant
*Frais d'extradition [article 2.9 des conditions générales]	Oui	50 000 €	Néant
*Frais d'image [article 2.10 des conditions générales]	Oui	50 000 €	Néant
*Frais de défense liés à un manquement à une obligation légale ou réglementaire de sécurité [article 2.13 des conditions générales]	Oui	100 % du Plafond des garanties	Néant
*Examen de la situation fiscale personnelle du dirigeant (article 2.15 des CG)	Oui	50 000 €	Néant
*Réparation d'un préjudice moral consécutif à un dommage corporel ou matériel dans le cadre d'une réclamation fondée sur une faute liée à l'emploi [article 4.2 a) des conditions générales]	Oui	50 000 €	Néant
*Frais de défense des assurés dans le cadre d'une réclamation relative à une atteinte à l'environnement [article 4.2 b) des conditions générales]	Oui	50 000 €	Néant
Annexes 1, 2 et 3 (selon que vous les avez souscrites ou non)	En sus du plafond des garanties Responsabilité des dirigeants		
Protection juridique [Annexe 1 des conditions générales]	Oui/Non	Selon le montant indiqué dans l'Annexe 1	Néant
Assistance [Annexe 2 des conditions générales]	Oui/Non	Selon le montant indiqué dans l'Annexe 2	Néant
Accompagnement en cas de difficultés financières [Annexe 3 des conditions générales]	Oui/Non	Selon le montant indiqué dans l'Annexe 3	Délai de carence de 180 jours
Annexe Responsabilité de l'Employeur (selon annexe réf. 967809)	En sus du plafond des garanties Responsabilité des dirigeants		
Responsabilité de l'Employeur	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	50 000 € par période d'assurance	5 000 € et délai de carence de 180 jours

Le présent Bulletin de Souscription Simplifiée est subordonné à l'accord de l'assureur qui se réserve la possibilité de demander tout complément d'information ou de procéder à une analyse plus approfondie de la situation financière de la société proposante et de ses filiales.

La société proposante, dûment représentée par le soussigné, et se portant fort des assurés, déclare que les réponses faites ci-dessus sont exactes, complètes et sincères et qu'elles ne comportent aucune restriction de nature à induire en erreur l'assureur dans l'appréciation du risque proposé (article L.112-3 du Code des assurances).

Les informations contenues dans le présent Bulletin de Souscription Simplifiée, ou jointes en annexe, seront conservées dans les dossiers de l'assureur et feront partie intégrante du contrat.

En cas de modification des déclarations effectuées dans le présent Bulletin de Souscription Simplifiée avant la prise d'effet du contrat, et notamment en cas de changement de risque majeur ou de réclamation, sinistre ou notification de circonstances survenant entre la date de signature du présent Bulletin de Souscription Simplifiée et la prise d'effet du contrat, le soussigné notifiera ces modifications à l'assureur qui se réserve le droit d'infirmer, de confirmer ou de modifier son offre.

La signature du présent Bulletin de Souscription Simplifiée ne suffit pas à engager l'assureur.

MENTIONS LEGALES

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article 32 de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.
- Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.
- Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires :
 - à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient,
 - dans le cadre de traitements mis en œuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014
- Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- Que mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en œuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 Juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel. En se rendant sur le site axa.fr à la rubrique « données personnelles », je trouverai plus de détails sur la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à « AXA - Service Information Client - 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».

Fait à,

le,

Date d'effet souhaitée : Date d'échéance souhaitée : Sauf mention contraire, le contrat prendra effet le jour de l'acceptation par l'assureur, et sous réserve du paiement de la cotisation.	Signature et fonctions du représentant légal de la société proposante précédées de la mention « lu et approuvé », et cachet commercial de la société proposante.
--	--

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 • Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • Juridica. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles • Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly le Roi • AXA Assistance France. S.A. au capital de 26 840 000 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre • Siège social : 6 rue André Gide 92320 Châtillon. Entreprises régies par le Code des Assurances